

## Programme bilan de compétences

## Quel est l'Objectif d'un bilan de compétences ?

C'est « une démarche dont l'objectif est de permettre à un salarié d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant un projet de formation ou de reconversion » selon les articles L 6313-1 du Code du Travail.

### C'est

## Synthétiser une vie professionnelle

- En évaluant ses connaissances générales et professionnelles, ses compétences et ses aptitudes;
- En décelant ses motivations, ses ressources et ses potentialités inexploitées.

## Construire des pistes professionnelles

- S'orienter en choisissant des éléments susceptibles de favoriser la réalisation d'un projet professionnel ou de formation
- Identifier les étapes de sa réalisation.

## Redéfinir sa trajectoire professionnelle

- Étudier la faisabilité des projets envisagés ;
- Élaborer un plan d'action.

## Public visé & recommandations

Tout salarié du secteur privé ou public ainsi que les demandeurs d'emploi.

Un salarié souhaitant réaliser son bilan de compétences via le plan de compétences de l'entreprise sur le temps de travail devra en informer son employeur. Il est également souhaitable qu'un entretien avec son responsable / DRH avant et après le bilan de compétences ait lieu. Si vous optez pour votre CPF connectez-vous à http://www.moncompteformation.gouv.fr/.

## Recommandations:

Être-dans une démarche de réflexion et/ou de transition, consacrer du temps à ce Bilan.

Apporter si existant dans votre entreprise, les documents professionnels de type : la fiche d'emploi, l'entretien annuel, les entretiens professionnels biennaux et le bilan à 6 ans.

Apporter les résultats des démarches précédemment réalisées si c'est le cas.



## Compétences visées

Le bilan de compétences vous permet d'évaluer et d'améliorer vos pratiques professionnelles et de valider votre projet.

## Objectif pédagogique du bilan de compétences

Le bilan permet au salarié d'analyser et confronter sa pratique, de dynamiser ou redynamiser son parcours professionnel et d'identifier le cas échéant des besoins en formation ou des changements professionnels.

## **Principes**

Le bilan de compétences est une démarche :

- volontaire : le bénéficiaire décide lui-même du moment de son bilan de compétences,
  y compris lorsque l'employeur est à l'origine de la demande et qu'il finance la prestation.
- confidentielle : le consultant et le bénéficiaire sont les seuls destinataires des informations et documents produits par le bilan de compétences.
- non sanctionnante : il s'agit d'une auto-évaluation accompagnée et à visée formative.

## Programme du bilan

Le bilan de compétences se décompose en 3 phases distinctes qui se déroulent lors de plusieurs séances de travail.

## PHASE PRÉLIMINAIRE

## Étape 0 : Point de départ

- Entretien exploratoire
- Engagement dans la procédure de bilan avec signature de la convention
- Spécification du contexte et des enjeux
- Définition et analyse des besoins
- Clarification des rôles et des règles du jeu
- Co-construction du programme personnalisé

## **PHASE INVESTIGATION**

# Étape 1 : Analyse du parcours réalisé (Mon profil professionnel), des motivations et du savoir-être (Mon profil personnel)

- Analyse du parcours personnel et professionnel et identification des scénarios répétitifs
- Identification des connaissances et compétences en savoir-faire et savoir être acquises au cours du parcours professionnel et personnel
- Prise de conscience de son cadre de référence, de ses préférences de fonctionnement et de leurs ressorts, de son système de valeurs et de son système motivationnel grâce



à de l'auto-diagnostic, des approches projectives et des inventaires de personnalité (PAPI, MBTI, Golden, D5D, 180/360, 9SCM2/Charade...)

- Analyse des tensions internes, atouts et freins
- Travail sur la confiance dans ces atouts et compétences et sur les peurs qui pourraient constituer des freins (PNL, AT, Neuro-Training)
- Identification du rêve professionnel sous tendu par les motivations profondes

## Étape 2 : Définition des possibilités d'évolution (Mon projet professionnel)

- Élaboration d'un portefeuille de compétences
- Justification de ce portefeuille de compétences à travers la formation, les principales réalisations et le potentiel du bénéficiaire
- Identification du projet professionnel
- Élaboration de scénarios
- Construction des étapes de réalisation du projet
- Confrontation du projet aux besoins du marché
- Recherche, documentation et enquête terrain sur les attentes et opportunités
- Travail sur les représentations
- Nouvel éclairage du projet après cette phase d'analyse
- Redéfinition des différentes dimensions du projet

#### PHASE CONCLUSION

- Formalisation du projet et de ses étapes de mise en œuvre
- Identification des ressources internes et externes propices à sa réalisation
- Planification des étapes de réalisation
- Construction de son personal branding
- Formalisation du bilan dans une synthèse écrite par le consultant, avec validation du bénéficiaire
- Restitution orale et écrite du bilan auprès du bénéficiaire
- Remise de la synthèse du bilan de compétences

L'entretien par téléphone de suivi 6 mois après (1 heure) : temps « hors bilan »

## Modalités pédagogiques

La démarche est personnalisée et ajustée au gré des attentes, possibilités et besoins de chacun.

La démarche se décline autour de trois modalités :

Des entretiens en face à face consacrés à l'accompagnement et à l'éclairage des résultats des tests et du travail réalisé ainsi qu'à un travail sur mesure issu d'approches comme le neuro-training, la PNL, l'analyse transactionnelle, l'élément humain.

Du travail personnel à partir des exercices sélectionnés en fonction de la demande et du besoin.

Des enquêtes terrain pour confronter le projet à la réalité.

Une analyse du besoin est réalisée en amont, à partir d'un questionnaire, pour co construire lors de la phase préliminaire un programme adapté en termes d'organisation temporelle et de contenu.

Document créé le 20/06/2020 et modifié le 5 janvier 2024.



Le guide d'aide à la réflexion fourni, enrichi des outils adaptés, permet de constituer un livret personnel structuré des réflexions, du cheminement et des résultats.

La synthèse du bilan reprend l'ensemble du travail et détaille les scénarios retenus avec les plans d'action associés.

## Rôle de chacun et engagements réciproques

- Ceux d'Architecte de Parcours: Vous fournir les moyens pour la bonne réalisation de votre bilan de compétences. Vous faire bénéficier de méthodes et outils adaptés, favoriser l'accès à l'information, être à l'écoute, guider vos démarches et réflexion pour en amplifier l'efficacité, s'assurer de la viabilité de votre projet. Toutes les informations échangées sont confidentielles (CF document informations RGPD et charte du bilan de compétences) et leur traitement respecte l'article L6313-4 du code du travail. Ainsi il est procédé à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Ces dispositions ne s'appliquent pas pendant 3 ans au document de synthèse et aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire, fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.
- Les vôtres: Être présent aux rendez-vous, informer de vos éventuels empêchements pour reprogrammer le ou les rendez-vous, respecter le règlement intérieur, effectuer au mieux les démarches, informer des difficultés ou écueils entravant la bonne réalisation de votre bilan de compétences.

## **Ressources techniques**

#### Pour la consultante :

- En présentiel ou en distanciel
- Un quide d'aide à la réflexion dématérialisé

Des outils dématérialisés à remplir

Du matériel pour la réalisation d'outils graphiques

- Ordinateur, imprimante wifi, matériel graphique
- Des aides spécifiques pour trouver des ressources
- Une liste de personnes ressources personnalisée
- Espace extérieur si nécessaire

#### Modalités d'évaluation, de confrontation et de suivi du projet

La rencontre de professionnels permet la confrontation de vos représentations avec la réalité du terrain autour de différents points : activités exercées, conditions de travail, qualités requises, parcours de formation, état du marché ...

#### Modalités de résultats

A la fin de votre bilan de compétences un document de synthèse vous est remis.



## Organisation de votre bilan de compétences

Ce sont des entretiens d'une durée de 2 à 3 heures, répartis sur plusieurs semaines en fonction de votre disponibilité. Ils peuvent avoir lieu dans la journée si vous êtes disponible ou en fin d'après-midi ou les samedis.

Travail personnel: au moins 8 heures.

#### Les entretiens

Les entretiens sont réalisés par Architecte de Parcours. Ils sont fondés sur l'écoute active et une méthodologie adaptée à chacun.

## Durée, dates

La durée est de 24 heures maximum et se réalise en général sur une période de 1 à 3 mois. Le planning des rendez-vous sera fixé d'un commun accord.

Généralement le démarrage du bilan de compétences intervient dans le mois après le premier échange, en fonction du temps nécessaire de préparation du dossier administratif.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Une étude sera faite pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée.

## **Tarif & Financement**

Réussir son projet : 1450 €Trouver sa voie : 1950 €

## Modalités et Délais d'accès

Le bilan de compétences est réalisable sous un délai moyen d'un mois à partir de la demande.

Si sa réalisation a lieu dans le cadre du plan de développement des compétences d'une entreprise une convention tripartite est signée.

L'inscription est réalisée dès la décision commune prise entre l'entreprise, le bénéficiaire et Architecte de Parcours pour la date de démarrage de l'action.

Dans le cadre du Compte Personnel de Formation, le délai d'accès est défini sur la plateforme Mon Compte Formation sur laquelle est réalisée l'inscription.



## Lieu du bilan de compétences

Lieu : 10 avenue Guy de Maupassant, 13008 Marseille ou dans un lieu adapté si la personne se trouve en mobilité réduite ou en distanciel partiel ou total.

## **Contact et inscription**

Architecte de Parcours – Marina Fructus, Présidente et consultante – 10 avenue Guy de Maupassant, 13008 Marseille

Tél. 06 07 09 55 55 – e-mail : mafructus@gmail.com ou via le site au bas de la page d'accueil : www.architectedeparcours.com